



CDDH-ENV(2021)R2
05/11/2021

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

**GROUPE DE RÉDACTION SUR LES DROITS DE L'HOMME ET
L'ENVIRONNEMENT
(CDDH-ENV)**

RAPPORT

Deuxième réunion, format hybride
3 – 5 novembre 2021

Point 1 et 2 : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Le Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDH-ENV) a tenu sa deuxième réunion du 3 au 5 novembre 2021. En raison de la pandémie de COVID-19, la réunion s'est tenue dans un format hybride. La liste des participants figure à l'Annexe I.
2. M. Daniele CANGEMI, Chef du Service des activités normatives en matière de droits de l'homme, justice et coopération juridique, souhaite la bienvenue aux participants et souligne l'importance des travaux confiés au Groupe par le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) et les grandes attentes concernant les résultats de ces travaux au niveau du Comité des Ministres. Enfin, il informe le CDDH-ENV de la nomination de M. David MILNER en tant que nouveau Secrétaire du CDDH et Chef de la Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme.
3. La Présidente, M^{me} Kristīne LĪCIS (Lettonie), ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue à tous. Elle note que la réunion ne pouvait pas se tenir à un meilleur moment à la lumière de la session de septembre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), qui s'est concentrée sur le droit à un environnement sain et au cours de laquelle un certain nombre de recommandations ont été adoptées concernant de futurs travaux normatifs dans le domaine au niveau intergouvernemental. Elle se réfère également à l'importante adoption de la résolution 48/13 par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies le 8 octobre 2021, qui reconnaît le droit de l'homme à un environnement propre, sain et durable.
4. Le projet d'ordre du jour est ensuite adopté, tel qu'il figure à l'Annexe II.

Point 3 : Élaboration d'un instrument non-contraignant (par ex. recommandation, lignes directrices) sur les droits de l'homme et l'environnement

5. Le Groupe tient tout d'abord à une discussion d'ordre général sur l'instrument non contraignant (par exemple, lignes directrices, recommandation) qui est, pour l'instant, structuré comme une recommandation dans laquelle figure un préambule, un dispositif et une annexe. Le Groupe exprime sa préférence pour un instrument non contraignant sous la forme d'une recommandation.
6. En ce qui concerne le calendrier, le Groupe note qu'en complément du travail de rédaction effectué lors de la présente réunion, le Groupe tiendra une troisième réunion début 2022 pour finaliser le projet d'instrument. Il est prévu que le nouvel instrument sera prêt pour examen par le CDDH en vue de son adoption lors de sa réunion de juin 2022. Il convient toutefois que le projet d'instrument devra être prêt dès le mois de mai afin que les délégations disposent d'un délai suffisant pour la consultation au niveau national.
7. Le Groupe convient que l'objectif principal de cet instrument est d'établir l'interdépendance entre la protection des droits de l'homme et l'environnement et que les droits de l'homme contribuent à la protection de l'environnement.
8. Le Groupe procède ensuite à une première lecture de l'avant-projet de texte révisé, paragraphe par paragraphe. Le Groupe apporte un certain nombre de modifications à la structure du projet, notamment à l'annexe, en condensant certaines parties du texte.
9. Le préambule est révisé en y ajoutant une référence aux récentes résolutions pertinentes adoptées au niveau des Nations Unies et en y indiquant clairement les principaux défis causés par la destruction de l'environnement, à savoir la pollution, la perte de biodiversité et le changement climatique.

10. Le Groupe convient que, bien que le texte ait été préparé sur la base du Manuel mis à jour, il n'est pas nécessaire d'y inclure tous les principes contenus dans le Manuel.

11. En ce qui concerne l'inclusion de principes dérivés de normes existantes dans divers traités pertinents, le Groupe convient de suivre les pratiques habituelles du Conseil de l'Europe et de les rédiger de manière qu'ils soient applicables à tous les États membres, indépendamment du fait qu'ils soient Parties à ces instruments. Dans la mesure où les traités pris en compte incluent non seulement la Convention Européenne des droits de l'homme (CEDH) et la Charte Sociale Européenne (CSE) mais également des traités sur l'environnement (tels que la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus), la Convention sur la diversité biologique) l'annexe au projet de recommandation ne doit pas se lire comme une réaffirmation des obligations découlant de la CEDH et de la CSE.

12. Le Groupe débute également une deuxième lecture du projet d'instrument, en se concentrant sur les amendements proposés lors de la première lecture. Le Groupe de rédaction note qu'il devra réexaminer plusieurs paragraphes du texte révisé du projet d'instrument lors de sa prochaine réunion. Les membres du CDDH auront également la possibilité de soumettre des commentaires sur le projet de texte révisé lorsqu'il sera examiné par le CDDH lors de sa prochaine réunion (23 – 26 novembre 2021).

13. Le Groupe évoque la nécessité d'un rapport explicatif en vue de fournir des orientations supplémentaires aux États membres. Il estime qu'un rapport explicatif ne sera pas nécessaire car le manuel actualisé fournit déjà des orientations utiles sur le contexte des dispositions, du moins en ce qui concerne les principes qui découlent de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et des conclusions et décisions du Comité européen des droits sociaux. Toutefois, le Groupe estime également qu'il serait nécessaire de disposer d'une compilation des sources pertinentes utilisées pour la rédaction de cet instrument.

14. Enfin, le Groupe convient que le résultat du travail accompli au cours de la présente réunion sera annexé au rapport de la réunion (voir Addendum). Le Groupe charge le Secrétariat, en coopération avec la Présidente, de transmettre la version révisée du projet de texte au CDDH pour examen lors de sa prochaine réunion. Il convient de conserver les références aux sources dans les notes de fin de document jusqu'à ce que le projet de texte soit finalisé.

Point 4 : Examen de la nécessité de poursuivre les travaux sur les droits de l'homme et l'environnement

15. La Présidente rappelle d'abord l'échange de vues qui s'était tenu au cours de la première réunion sur les diverses options pour la poursuite des travaux et évoque les travaux pertinents récents et en cours au niveau international et européen. Le Secrétariat présente ensuite les diverses propositions de travaux futurs formulées par l'APCE dans sa Recommandation 2211(2021) « Ancrer le droit à un environnement sain : la nécessité d'une action renforcée du Conseil de l'Europe ».

16. Le CDDH-ENV prend note ensuite de la décision du Comité des Ministres de transmettre les recommandations de l'APCE au CDDH pour commentaires, en l'invitant à examiner, dans le cadre de ses travaux en cours, la nécessité et la faisabilité d'un ou plusieurs autres instruments, tout en gardant à l'esprit la Recommandation 2211(2021).

17. Le Groupe prend également note d'une déclaration du Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (ENNHRI), qui a été présentée au cours de la réunion, et il convient de l'annexer au rapport de réunion (voir Annexe III).

18. Bien que le Groupe soit actuellement en train de préparer un instrument non contraignant sur les droits de l'homme et l'environnement, il exprime néanmoins sa disposition à l'idée de travaux supplémentaires qui y apporteraient une valeur ajoutée. Il juge toutefois nécessaire de fonder ces travaux sur une analyse détaillée de la situation juridique afin de déterminer s'il existe des lacunes en matière de droit, de politiques ou d'application des normes relatives aux droits de l'homme et à l'environnement quel serait le meilleur moyen de combler les éventuelles lacunes et quel pourrait être l'impact de tels changements. Des délégations suggèrent également qu'il conviendrait, lors de d'une des prochaines réunions, d'inviter un ou deux experts en la matière à faire des présentations qui contribueraient à clarifier ces points.

19. La représentante du Conseil consultatif sur la jeunesse qui participe à la réunion déclare que la plus grande protection doit être accordée à l'environnement en cours de destruction et souligne que la crise climatique et la dégradation de l'environnement préoccupent sérieusement les jeunes, dont beaucoup ont l'impression que leurs inquiétudes ne sont pas entendues. Elle soutient donc la proposition de poursuivre les travaux sous la forme d'un instrument contraignant et souligne la nécessité de disposer de nouvelles normes juridiquement contraignantes afin de pouvoir porter avec succès des requêtes environnementales devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Point 5 : Analyse de l'impact de cette activité en termes d'égalité de genre

20. Le Groupe procède à une analyse de l'impact sur ses travaux en termes d'égalité de genres en utilisant la fiche thématique qui avait été suggéré par le CDDH. En ce qui concerne l'élaboration en cours d'un instrument non contraignant, le Groupe prend en compte la dimension de l'égalité de genre dans ses travaux, à la fois dans le préambule et dans l'annexe du projet d'instrument contenant des dispositions spécifiques sur l'égalité de genre et la nécessité d'intégrer la dimension de genre. Une analyse à cet égard sera poursuivie lors de ses prochaines réunions en vue d'une évaluation au moment de la finalisation du projet d'instrument par le Groupe de rédaction.

21. En ce qui concerne ses futurs travaux, il estime qu'il est prématuré à ce stade de procéder à une analyse de l'impact sur l'égalité de genre.

Point 6 : Questions diverses

22. Le Groupe est informé que la troisième réunion CDDH-ENV est provisoirement prévue pour la fin du mois de janvier 2022 et que les dates seront confirmées par le CDDH lors de sa prochaine réunion.

23. Pour la prochaine réunion, le Secrétariat soumettra une version révisée du projet d'instrument qui contiendra toutes les modifications susceptibles d'y être apportées par le CDDH lors de sa prochaine réunion.

24. Le Groupe est informé de l'initiative du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies visant à préparer une observation générale sur les droits de l'enfant et l'environnement, en mettant l'accent sur le changement climatique, et mentionne la possibilité de procéder à des consultations à cet égard, la date limite de réception des commentaires étant fixée au 23 décembre 2021.

Point 7 : Adoption du rapport de réunion

25. Le Groupe modifie puis approuve le texte du rapport de réunion préparé par le Secrétariat et la Présidente.

* * *

Annexe I

Liste des participants

MEMBERS / MEMBRES

AUSTRIA / <i>AUTRICHE</i>	Ms Brigitte OHMS Deputy Government Agent, Division for European and International Law, Human Rights Protection (dpt. V/7), Federal Chancellery – Constitutional Service
AZERBAIJAN / <i>AZERBAÏDJAN</i>	Mr Elnur ALIYEV Lead consultant of the Human Rights Division, Department for Work with Law Enforcement Bodies, Administration of President of the Republic of Azerbaijan
BELGIUM / <i>BELGIQUE</i>	Ms Leen CHANET Legal and policy officer International Policy, Government of Flanders, Department of Environment & Spatial Development
CROATIA / <i>CROATIE</i>	Mrs Matea BAŠIĆ Assistant Representative, Office of the Representative of the Republic of Croatia before the ECHR
FINLAND / <i>FINLANDE</i>	Mr Tuomas KAIVOLA Legal Officer, Unit for Human Rights Courts and Conventions Legal Service, Ministry for Foreign Affairs
FRANCE	Mme Charlotte BLONDEL Rédactrice au sein de la sous-direction des droits de l'Homme de la Direction des affaires juridiques du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères M. Benoît CHAMOULARD Sous-directeur des droits de l'Homme, Direction des affaires juridiques Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
GEORGIA / <i>GÉORGIE</i>	Ms Nino LATSABIDZE Deputy Head of the International Relations and European Integration Department, Ministry of Environmental Protection and Agriculture
GERMANY / <i>ALLEMAGNE</i>	Ms Nicola WENZEL Government Agent before the ECtHR, Head of the Human Rights Unit, Federal Ministry of Justice and Consumer Protection Mr Malek RADEIDEH Legal Advisor, Human Rights Unit, Federal Ministry of Justice and Consumer Protection
LATVIA / <i>LETTONIE</i> (Chair)	Ms Kristine LĪCIS Government Agent before the ECtHR, Representative of the Government before International Human Rights Organisations, Ministry of Foreign Affairs
NORWAY / <i>NORVÈGE</i>	Ms Maria EDVARDSEN Senior Adviser, Ministry of Justice and Public Security Ms Beate B. EKEBERG Ministry of Climate and Environment, Policy Director, Department for Marine Management and Pollution Control Mr Morten RUUD Ministry of Justice and Public Security
POLAND / <i>POLOGNE</i>	Mrs Agnieszka KOZIŃSKA-MAKOWSKA Head of Division for Civil and Administrative Proceedings, Legal and Treaty Department, Ministry of Foreign Affairs

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE	Mr Vladislav ERMAKOV Adjoint au Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès du Conseil de l'Europe Ms Olga BATANOVA
SPAIN / ESPAGNE	Mr Luis VACAS CHALFOUN Co-Agent of Spain before the ECtHR Mr Nicolás HEIDE Co-Agent before the ECtHR
SWITZERLAND / SUISSE	M^{me} Maya BEELER-SIGRON Juriste, Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ, Domaine de direction Droit public, Unité Protection internationale des droits de l'homme M^{me} Sophie HEEGAARD-SCHROETER Avocate, Département fédéral des affaires étrangères, Direction du droit international public, Section droits de l'homme internationaux
TURKEY / TURQUIE	Mr Murat KARACA Juge rapporteur, Ministère de la Justice Mme Ayşen EMÜLER Experte juridique, Représentation Permanente de Turquie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg Mr Ahmet METİN GÖKLER Legal counselor, Représentation Permanente de Turquie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg Mr Hilal KOCALI Deputy to the Permanent Representative (Legal Matters), Représentation Permanente de Turquie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI	Ms Sarah MACRORY Ms Susan DICKSON Ms Kate HAMILTON Ms Nicole MOHAMMED Mr Daniel BERGER Mr Robert FITZPATRICK Ms Georgina HARMSWORTH

PARTICIPANTS / PARTICIPANTS

COUNCIL OF BARS AND LAW SOCIETIES OF EUROPE / CONSEIL DES BARREAUX EUROPÉENS (CCBE)	Mr Stefan VON RAUMER Chair of the CCBE Human Rights Committee Mr Nathan ROOSBEEK Nathan
ADVISORY COUNCIL ON YOUTH / CONSEIL CONSULTATIF SUR LA JEUNESSE (CCJ) Youth Department, Directorate of Democratic Participation Council of Europe - Conseil de l'Europe	Ms Zuzana PAVELKOVA

OBSERVERS / OBSERVATEURS

MEXICO / MEXIQUE	M^{me} Lorena ALVARADO QUEZADA Adjointe à l'Observateur Permanent du Mexique auprès du Conseil de l'Europe
HOLY SEE / SAINT-SIÈGE	M^{me} Christine JEANGÉY Officiel du Dicastère pour le Service du développement intégral humain du Vatican
CONFERENCE OF OINGS OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONFÉRENCE DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE	Ms Amy JACOBSEN International Legal Counsel, GREENPEACE International
EUROPEAN COMMITTEE ON LEGAL CO-OPERATION / COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE (CDCJ)	M. Rodrigo RODRIGUEZ Professeur en droit, Avocat, Domaine de direction Droit privé Département fédéral de justice et police (DFJP), Office fédéral de la Justice
PARLIAMENTARY ASSEMBLY / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE	M. Guillaume PARENT Committee on social affairs, health and sustainable development / Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable
EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION (ETUC) / CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS (CES)	Mr Stefan CLAUWAERT Senior Legal and Human Rights Advisor, ETUC Representative in the European Social Charter Governmental Committee
EUROPEAN NETWORK OF NATIONAL HR INSTITUTIONS/ RÉSEAU EUROPÉEN DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DH (ENNHRI)	Ms Jenny SANDVIG Mr Peter DAWSON Ms Hannah Cecilie BRÆNDEN Ms Maja HASANBASIC Ms Petya MITOVA Mr Michel TABBAL Ms Camille MIGUET

SECRETARIAT / SECRETARIAT

Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / <i>Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme</i>	Mr Daniele CANGEMI Head of Department / <i>Chef de Service</i> , Department for Human Rights, Justice and Legal Co-operation Standard-settings activities / <i>Service des activités normatives en matière de droits de l'homme, justice et coopération juridique</i> Ms Merete BJERREGAARD Administrator / <i>Administrateur</i> , Secretary of the Drafting Group on Human Rights and Environment / <i>Secrétaire du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement</i> (CDDH-ENV)
--	---

	<p>M^{me} Corinne GAVRILOVIC Assistant / <i>Assistante</i></p> <p>Ms Kemo WEIBEL Proofreader</p>
--	--

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Mme Bettina LUDEWIG

M. Grégoire DEVICTOR (3-4/11)

M. Nicolas GUITTONNEAU (5/11)

Annexe II

Ordre du jour (tel qu'adopté)

PROJET D'ORDRE DES TRAVAUX	
<u>Mercredi</u>	
10h00	Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour)
10h30	Instrument révisé, discussion d'ordre général (par ex. objet, portée, structure, délai de rédaction)
11h00	Instrument révisé, première lecture
12h30	Pause
14h00	Suite Instrument révisé, première lecture
16h30	Fin de la première journée
<u>Jeudi</u>	
10h00	Examen de la nécessité de poursuivre les travaux- présentation d'option par le Secrétariat. Echange de vues
11h00	Instrument révisé, deuxième lecture
12h30	Pause
14h00	Suite Instrument révisé, deuxième lecture
15h30	Analyse – impact de l'égalité de genre
16h30	Fin de la deuxième journée
<u>Vendredi</u>	
10h00	Suite Instrument révisé, deuxième lecture
12h30	Pause
14h00	Discussion sur la préparation de la troisième réunion (dates provisoires : fin janvier 2022)
15h30	Questions diverses
15h45	Adoption du rapport de réunion
16h30	Fin de la réunion

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME (CDDH)

GROUPE DE RÉDACTION SUR LES DROITS DE L'HOMME ET L'ENVIRONNEMENT (CDDH-ENV)

Projet d'ordre du jour de la deuxième réunion (hybride)

Mercredi, 3 novembre (10h00) – vendredi, 5 novembre 2021 (16h30)

Strasbourg, Palais de l'Europe, salle 17

* * *

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Discours d'ouverture de M. Daniele CANGEMI, Chef de Service des activités normatives en matière de droits de l'homme, justice et coopération juridique
3. Élaboration d'un instrument non-contraignant (par ex. recommandation, lignes directrices) sur les droits de l'homme et l'environnement
4. Examen de la nécessité de poursuivre les travaux sur les droits de l'homme et l'environnement
5. Analyse de l'impact de cette activité en termes d'égalité de genre
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport de réunion

Documents de travail :

Texte révisé pour l'élaboration d'un projet d'instrument non-contraignant (par ex. recommandation, lignes directrices) sur les droits de l'homme et l'environnement

[CDDH-ENV\(2021\)03rev2](#)

Contributions reçues des États membres et des participants aux réunions du CDDH :

Compilation en vue de la 94^{ème} réunion du CDDH en juin 2021 [CDDH-ENV\(2021\)08](#)
 Compilation en vue de la 2^{ème} réunion CDDH-ENV en novembre 2021 [CDDH-ENV\(2021\)10](#)

Éléments d'examen sur la nécessité de poursuivre les travaux sur les droits de l'homme et l'environnement - préparés par le Secrétariat [CDDH-ENV\(2021\)09](#)

Documents de référence :

Textes de référence pour les travaux du CDDH-ENV: le mandat pour le biennium 2020-2021, les extraits pertinents du rapport de la 94^e réunion du CDDH (Strasbourg, 15 - 18 juin 2021) et la fiche thématique sur l'égalité de genre [CDDH-ENV\(2021\)01rev](#)

Enquête juridique sur les principes et normes existants à utiliser comme document de base par le Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDH-ENV), préparé par Juliëtte RIERINK (LL.M.), Consultante en recherche sur les droits de l'homme [CDDH-ENV\(2021\)04Rev1](#)
(uniquement en anglais)

Notes sur l'Atelier sur « Environnement, droits de l'homme et entreprises : un cadre pour examiner les défis liés à la protection de l'environnement », 27 avril 2021 [CDDH-ENV\(2021\)11](#)
(uniquement en anglais)

[Recommandation 2211 \(2021\)](#) de l'APCE « Ancrer le droit à un environnement sain : nécessité d'une action renforcée du Conseil de l'Europe » (avec le texte de la proposition de protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme, concernant le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable)

Résolution du Conseil des droits de l'homme sur le droit à un environnement propre, sain et durable ([A/HRC/RES/48/13](#))

Annexe III
(uniquement en anglais)

ENNHRI contribution at the second meeting of the Steering Committee for Human Rights Drafting Group on Human Rights and Environment (CDDH-ENV)

The European Network of National Human Rights Institutions (ENNHRI) represents more than 40 independent NHRIs established by constitution or law to protect and promote human rights in accordance with the [United Nations Paris Principles](#) and the [Council of Europe Committee of Ministers Recommendation 2021/1](#). ENNHRI is increasingly prioritizing environmental and climate related human rights work – we have established a Climate Core Group, published a position paper on Climate Change and Human Rights in the European Context and submitted a third-party intervention to the European Court of Human Rights (ECtHR) in the landmark climate case of *Verein KlimaSeniorinnen Schweiz and others v. Switzerland*, underlining States' responsibility to combat climate change effectively in order to protect the right to life.

A safe, clean, healthy and sustainable environment is essential to the realisation of the right to life, and of all other human rights. While 32 Council of Europe Member States already recognise the right to a healthy environment in their national legal systems, an explicit and comprehensive provision protecting this right is currently lacking in the Council of Europe system. **ENNHRI therefore supports the Drafting Group's work regarding consideration of the need for a new binding instrument recognising the right to a healthy environment.**

We note the great work already being done by CDDH-ENV on the elaboration of a non-binding instrument on human rights and the environment. Similarly, the UN Human Rights Council recently passed a resolution recognizing a safe, clean, healthy and sustainable environment as a human right. While such work sends a strong message and furthers understanding of human rights and the environment, only a legally binding instrument would obligate States to address the human rights impacts of climate change, loss of biodiversity and environmental degradation. It is time to take a step further and ensure that the 830 million people protected by the European Convention on Human Rights (ECHR) are afforded a **legally binding right to a healthy environment**, thus bringing the European human rights system in line with the African, Arab and Inter-American systems.

While ENNHRI notes that the Drafting Group's discussions regarding the form of a potential binding instrument are currently at an early stage, we wish to highlight the arguments in favour of an **Additional Protocol** to the ECHR. Such a Protocol would provide the most effective legal protection of the right to a healthy environment because it would be enforceable by the European Court of Human Rights, which can issue legally binding judgements in individual complaints. As an Additional Protocol must be signed and ratified by a State, this solution would also enable those States who wish to move ahead to do so, while allowing others to join later.

In [Recommendation 2211\(2021\)](#), the Parliamentary Assembly of the Council of Europe (PACE) has already put forward a suggestion for such a protocol. This recommendation could serve as a basis for further work of the Drafting Group, without binding it to any concrete solutions.

ENNHRI also notes that there are several climate cases currently before the European Court of Human Rights, and that the Court has previously been mindful of, and drawn conclusions from, the environmental work carried out by PACE and the Committee of Ministers, see for example *Ivan Atanasov v. Bulgaria*. It is thus important for the Drafting Group to **clarify in its**

preparatory work that any work on instruments on the right to a healthy environment, whether binding or not, **shall be without prejudice with the level of environmental protection afforded under already existing human rights.** The work of this group should not undermine these existing human rights obligations in an environmental and climate context, as interpreted dynamically by the European Court of Human Rights.

About ENNHRI

ENNHRI is the European Network of National Human Rights Institutions. We bring together over 40 National Human Rights Institutions (NHRIs) to enhance the promotion and protection of human rights in Europe. Our network provides a platform for collaboration and solidarity in addressing human rights challenges and a common voice for NHRIs at the European level.